

## SUBVENTIONS DU FONDS DU SPORT POUR LE MOIS DE MARS 2023

### **Subventions pour les compétitions sportives**

La demande doit être déposée au moyen du formulaire en ligne [Compétitions sportives \(be.ch\)](https://www.conseildujurabernois.ch/competitions-sportives) **après la manifestation**, au plus tard le 31 décembre de l'année civile suivante. Les subventions sont plafonnées à 10 000 francs par compétition et se basent sur deux critères : le nombre de participantes et de participants ainsi que les frais de compétition imputables.

Dans le Jura bernois, le Conseil du Jura bernois (CJB) fixe les montants dans un règlement spécifique.

Objet	Type de soutien	Montant octroyé
Société de cavalerie de Tavannes et environs	Concours saut septembre - finales ASCJ	10'000 francs
Société de cavalerie de Tavannes et environs	Concours saut octobre - championnats romands	9'080 francs
Up'n'Down Tramelan	Trail du Jura bernois	8'730 francs
Association Gym du Jeudi	Courses Moutier-Graitery	6'610 francs
Association Moutier Trail	PoP'uP run	5'290 francs
Société de cavalerie de Tavannes et environs	Concours de dressage	4'500 francs
Société de cavalerie de Tavannes et environs	Concours FM	3'410 francs
Centre d'Athlétisme de Moutier	Cross du Raimeux	1'890 francs
Centre d'Athlétisme de Moutier	Meeting de Moutier 2022	1'170 francs
		<b>50'680 francs</b>



## **Subventions pour le matériel sportif**

Ont droit à des subventions:

- les associations et les fédérations sportives cantonales dont le siège se trouve dans le canton;
- les autres organisations cantonales bernoises d'utilité publique qui soutiennent le sport dans le canton;
- les communes du canton

Une subvention peut être allouée pour du matériel sportif usuel non personnel servant à la pratique d'une discipline sportive ou pour des pièces détachées, conformément à la liste du matériel sportif subventionné disponible sur le site internet suivant : [Matériel sportif \(be.ch\)](http://www.conseildujurabernois.ch/Materiel-sportif)

La demande doit être déposée au moyen du formulaire en ligne [Matériel sportif \(be.ch\)](http://www.conseildujurabernois.ch/Materiel-sportif) **après l'acquisition du matériel sportif**, au plus tard le 31 décembre de l'année suivante.

<b>Objet</b>	<b>Type de soutien</b>	<b>Montant octroyé</b>
Commune municipale de Perrefitte	Matériel de sport	3'840 francs
Municipalité de Corgémont	Matériel de sport	2'880 francs
Arc et forêt Tavannes	Matériel de sport	1'460 francs
Centre d'Athlétisme de Moutier	Matériel de sport	870 francs
Tennis-Club Malleray-Bévilard	Matériel de sport	630 francs
Volleyball Club Tramelan	Matériel de sport	610 francs
Skater Hockey-Club La Neuveville	Matériel de sport	340 francs
		<b>10'630 francs</b>

## **Informations**

- Cyprien Louis, président du CJB, 078 714 45 53
- Kim Seiler, secrétaire générale du CJB, 031 633 75 73

